

Plaquette de présentation pour l'Assemblée Générale 2024

du **Comité Départemental**
de **Spéléologie**
de **Meurthe-et-Moselle**



Maison des Sports
13 Rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine
Salle Mirabelle

24 février 2024

SOMMAIRE

1 - Déroulement de l'A.G. 2024.....	3
2 - Statuts.....	4
3 - Règlement intérieur.....	10
4 - Déclaration de modification du siège.....	12
5 - Reconnaissance fédérale du C.D.S.....	13
6 - Administration pour 2024.....	14
7 - Liste des clubs et représentation.....	16
9 - Rapport moral, d'activités et de stages.....	20
10 - Inventaire du matériel.....	34
11 - Rapport financier.....	35
12 - Programme pour l'année 2024.....	37
14 - Comptes rendus des réunions du conseil d'administration du C.D.S. 54.....	41

1 - Déroulement de l'A.G. 2024

1. Accueil des participants
2. Ouverture de l'A.G.
3. Année 2023 :
 - o Approbation du P.V. d'A.G. 2023
 - o Présentation du C.D.S. et place du C.D.S. dans la Fédération
 - o Lecture du rapport moral
 - o Lecture du rapport d'activités
 - o Lecture du rapport financier
 - o Compte-rendu des vérificateurs aux comptes
 - o Vote des quitus des rapports
 - o Inventaire du matériels
4. Olympiade 2024-2028 :
 - o Élection des membres du conseil d'administration
 - o Élection du président, secrétaire et trésorier
5. Année 2024 :
 - o Révision de la liste des représentants du C.D.S. à l'A.G. régionale
 - o Révision de la liste des représentants du C.D.S. à l'A.G. fédérale
 - o Projets d'activités
 - o Élection des vérificateurs aux comptes
 - o Budget prévisionnel
6. Informations et questions diverses.

2 - Statuts

TITRE I : BUT ET COMPOSITION

ARTICLE 1

L'association dite Comité Départemental de Spéléologie de Meurthe-et-Moselle (ci-après dénommée CDS-54), créée le 12/04/1972, est un organisme déconcentré de la Fédération Française de Spéléologie (ci-après dénommée FFS). À ce titre, le CDS-54 est l'interlocuteur privilégié des collectivités locales et le représentant exclusif de la FFS auprès de ses membres au niveau départemental.

Sa durée est illimitée.

Le CDS-54 a pour but :

- la promotion de l'éthique fédérale définie par l'Assemblée Générale de la FFS,
- la coordination des activités de tous les groupements sportifs et spéléologues individuels affiliés à la FFS dans le département de la Meurthe-et-Moselle,
- l'union de toute personne pratiquant ou étudiant la spéléologie et notamment l'exploration et la connaissance du milieu souterrain naturel ou artificiel et le canyonisme,
- la recherche scientifique, la promotion et l'enseignement de la spéléologie et du canyonisme, la protection et la défense du monde souterrain et de son environnement,
- l'apport de son concours et de celui de ses adhérents à des missions de prévention, de formation et de secours en milieu souterrain en lien avec les autorités compétentes,
- l'organisation, seule ou associé, de manifestations ayant un rapport avec la spéléologie ou le canyonisme,
- la défense des intérêts de ses membres.

Le CDS-54 concourt à l'éducation physique et morale de la jeunesse.

D'autre part, il a pour objet :

- d'exercer, dans son ressort territorial, les compétences qui lui sont déléguées par la FFS ;
- de représenter, dans son ressort territorial, la FFS auprès du mouvement sportif, des pouvoirs publics, des partenaires privés ou institutionnels ainsi que, de façon générale, de toute personne physique ou morale en vue d'accomplir les missions qui lui sont confiées ;
- de suivre, coordonner et faciliter la mise en œuvre de la politique de la FFS dans les clubs de son ressort territorial ;
- de conduire, des actions décentralisées par conventionnement avec la FFS ;
- de conduire des actions de coopération avec les organisations sportives de l'État, de la région de son siège et, avec l'accord de la FFS, d'organiser des manifestations internationales à caractère régional ;
- de mener, après accord préalable de la FFS, toute action complémentaire à la politique fédérale ayant pour objet le développement et la promotion de la spéléologie, du canyonisme et des disciplines connexes ;
- de veiller à la protection des milieux de pratiques en liaison avec les populations et les professions concernées, les autres fédérations et les collectivités locales ; dans cet esprit et dans celui des Agendas 21 du CNOSF et de la FFS, le comité intègre la notion de développement durable dans ses politiques, ses règlements et les modes de gestion qui régissent son fonctionnement.

Il veille au respect de la Charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français.

Le CDS-54 a son siège social, 56 Rue du Haut de Chèvre, 54000 Nancy.

Le siège social peut être transféré dans une autre commune de l'aire géographique de compétence du CDS-54.

Le CDS-54 peut être membre du Comité départemental olympique et sportif de Meurthe-et-Moselle.

Il respecte la charte graphique de la FFS dans ses correspondances et sur tous ses supports de communication.

ARTICLE 2

La mission principale du Comité départemental de spéléologie de Meurthe-et-Moselle est la déclinaison du projet fédéral à l'échelle de son territoire dont :

- la mise en œuvre d'un projet associatif pluriannuel de développement ;
- la mise en place de toute structure interne chargée de réaliser chaque type d'activités fédérales répondant aux buts fixés (entre autres, commissions en relation avec les commissions nationales) ;
- les relations avec les administrations et collectivités départementales, avec les personnes physiques ou morales ayant un rapport avec les objectifs poursuivis ;
- l'organisation de congrès ou autres manifestations départementales pour promouvoir la spéléologie, le canyonisme et les disciplines connexes dans le cadre de l'éthique fédérale définie par l'assemblée générale de la FFS ;
- la mise en œuvre d'actions de formation (stages), de conventions d'objectifs départementaux, de conventions de développement, etc.

ARTICLE 3

Le CDS-54 est composé de tous les membres, personnes physiques ou morales, licenciés à la FFS dans le département de la Meurthe-et-Moselle conformément à l'article 2 des statuts de la FFS.

Est membre individuel toute personne physique domiciliée dans le département de la Meurthe-et-Moselle et licenciée à la FFS au titre de « membre individuel ».

Est membre de club toute personne physique licenciée à la FFS, et membre d'un club dont le siège social est situé dans le département de la Meurthe-et-Moselle.

ARTICLE 4

L'affiliation au CDS-54 est liée à l'affiliation à la FFS conformément à l'article 3 des statuts de la FFS et par le paiement d'une cotisation dont le montant et les modalités sont définis par le règlement intérieur.

ARTICLE 5

La qualité de membre du CDS-54 se perd avec celle de membre de la FFS conformément au dernier alinéa de l'article 2 des statuts de la FFS, et dans le cas où les conditions des alinéas 2 ou 3 de l'article 2 des présents statuts ne seraient plus remplies.

ARTICLE 6

En cas de défaillance du CDS-54 dans l'exercice de ses missions, le conseil d'administration de la FFS, ou, en cas d'urgence, le bureau, peuvent prendre toute mesure utile, et notamment la convocation d'une assemblée générale du comité, la suspension de ses activités, sa mise sous tutelle, notamment financière.

TITRE II : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ARTICLE 7

L'Assemblée Générale (ci-après dénommée AG) départementale se compose de représentants élus pour 4 ans par les groupements sportifs et l'association départementale des individuels. Ces représentants doivent être licenciés à la FFS.

Ils disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées dans le groupement sportif selon le barème suivant :

- De 1 licence à 10 licences : 1 représentant
- De 11 licences à 20 licences : 2 représentants
- De 21 licences à 30 licences : 3 représentants, etc.

Sont éligibles comme représentants à l'AG départementale tous les membres majeurs et licenciés depuis au moins 1 an.

Peuvent assister à l'AG, avec voix consultative, tous les licenciés du département conformément à l'article 3 des présents statuts.

ARTICLE 8

L'AG est convoquée par le Président du CDS-54.

Elle se réunit au moins une fois par an à la date fixée par le conseil d'administration ou par le tiers des membres de l'AG représentant le tiers des voix.

L'ordre du jour est fixé par le conseil d'administration, sauf lorsque ce sont les membres de l'AG qui ont demandé la convocation.

L'AG définit, oriente et contrôle la politique du CDS-54, dans le respect de l'éthique et de la politique générale de la FFS. Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du conseil d'administration et sur la situation morale et financière du CDS-54. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget.

Elle désigne ses représentants à l'AG régionale conformément au règlement intérieur du comité spéléologique régional Grand Est.

Les votes de l'AG portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret.

ARTICLE 9

L'AG est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations des biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de 9 ans. Elle décide seule des emprunts.

Les procès-verbaux de l'AG et les rapports financiers sont communiqués chaque année aux groupements sportifs de l'aire géographique de compétence, au comité spéléologique régional Grand Est et à la FFS.

TITRE III : ADMINISTRATION

SECTION I - Le conseil d'administration

ARTICLE 10

Le CDS-54 est administré par un conseil d'administration de 13 membres qui exercent l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'AG ou à un autre organe de la FFS. Le conseil d'administration suit l'exécution du budget.

Les membres du conseil d'administration sont élus au scrutin secret par l'AG pour une durée de 4 ans dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ils sont rééligibles.

Le mandat du conseil d'administration expire au cours de l'année des derniers jeux olympiques d'été. Les postes vacants au conseil d'administration avant l'expiration de ce mandat, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus lors de l'AG suivante.

Ne peuvent être élus au conseil d'administration :

- les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
- les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
- les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif,
- les personnes licenciées depuis moins de deux ans à la FFS,
- les personnes mineures au jour de l'élection.

Le conseil d'administration est élu au scrutin pluri nominal majoritaire à deux tours.

Si la proportion de licenciés de chacun des deux sexes est supérieure ou égale à 25 %, 40 % des sièges sont réservés à chacun des deux sexes. Si la proportion de licenciés d'un des deux sexes est inférieure à 25 %, 25 % des sièges sont réservés aux personnes du sexe minoritaire.

Les candidats doivent, au jour de l'élection puis pendant toute la durée de leur mandat, être titulaires d'une licence fédérale délivrée au titre d'une association affilié à la FFS dont le siège social se situe dans le ressort territorial du Comité départemental de spéléologie ou être titulaires d'une licence d'individuel s'ils résident dans le ressort territorial du Comité départemental de spéléologie.

Sont élus au premier tour de scrutin, les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (Pour ou Contre, à l'exclusion des nuls et des blancs) dans le respect de la réservation des sièges par sexe. Au

second tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative dans le respect de la réservation des sièges par sexe. En cas d'égalité, l'élection est acquise au candidat le plus jeune.

Le conseil d'administration doit comprendre au moins un médecin licencié.

ARTICLE 11

L'AG peut mettre fin au mandat du conseil d'administration avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :

- L'AG doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentant le tiers des voix,
- Les deux tiers des membres de l'AG doivent être présents ou représentés,
- La révocation du conseil d'administration doit être votée à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

ARTICLE 12

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an.

Il est convoqué par le Président du CDS-54.

La convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le quart des membres.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

SECTION II - Le Président et le Bureau

ARTICLE 13

Dès l'élection du conseil d'administration, l'AG élit le Président du CDS-54.

Le Président est choisi parmi les membres du conseil d'administration, sur proposition de celui-ci.

Il est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés (Pour ou Contre, à l'exclusion des nuls et des blancs).

Le mandat du Président prend fin avec celui du conseil d'administration.

ARTICLE 14

Après l'élection du Président par l'AG, le conseil d'administration élit en son sein, au scrutin secret, un Bureau composé d'un Président adjoint, d'un Secrétaire et d'un Trésorier.

Le mandat du Bureau prend fin avec celui du conseil d'administration.

ARTICLE 15

Le Président du CDS-54 préside les AG, le conseil d'administration et le Bureau. Il ordonnance les dépenses. Il représente le CDS-54 dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux, notamment pour la défense et la protection du milieu souterrain et de son environnement, pour ester en justice et décider des moyens de recours nécessaires.

ARTICLE 16

Sont incompatibles avec le mandat de président du Comité départemental, les fonctions de chef d'entreprise, de président de conseil d'administration, de président et de membre de directoire, de président de conseil de surveillance, d'administrateur délégué, de directeur général, directeur général adjoint ou gérant exercées dans les sociétés, entreprises ou établissements, dont l'activité consiste principalement dans l'exécution de travaux, la prestation de fournitures ou de services pour le compte ou sous le contrôle du Comité départemental, de ses organes internes ou des clubs qui lui sont affiliés.

Les dispositions du présent article sont applicables à toute personne qui, directement ou par personne interposée, exerce en fait la direction de l'un des établissements, sociétés ou entreprises mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 17

En cas de vacance du poste de Président, pour quelque cause que ce soit, les fonctions de Président sont exercées provisoirement par le Président adjoint. En cas d'impossibilité ou de refus de ce dernier, les fonctions de Président sont exercées provisoirement par un membre du Bureau élu au scrutin secret par le conseil d'administration, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés des membres présents et représentés (Pour ou Contre, à l'exclusion des nuls et des blancs).

Dès sa première réunion suivant la vacance, et après avoir, le cas échéant, complété le conseil d'administration, l'AG élit un nouveau Président pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

SECTION III - Autres organes du CDS-54

ARTICLE 18

Le conseil d'administration peut instituer toutes les Commissions dont la création lui paraît nécessaire. Elles doivent l'être conformément aux statuts et au règlement intérieur de la FFS et la nomination de leur responsable doit répondre aux règles définies par le règlement intérieur des Commissions nationales fédérales.

TITRE IV : DOTATION ET RESSOURCES ANNUELLES

ARTICLE 19

Les ressources annuelles du CDS-54 comprennent :

- les produits des licences et des manifestations,
- les cotisations et souscriptions de ses membres,
- les subventions de l'État, de l'Europe, des collectivités territoriales et des établissements publics,
- les ressources créées à titre exceptionnel s'il y a lieu avec l'agrément de l'autorité compétente,
- le produit des rétributions perçues pour services rendus,
- les ressources du mécénat, du sponsoring, du partenariat, les dons,
- toutes autres ressources permises par la loi.

ARTICLE 20

La comptabilité du CDS-54 est tenue conformément aux lois et règlements en vigueur. Cette comptabilité fait apparaître annuellement un compte d'exploitation et le résultat de l'exercice.

ARTICLE 21

Les statuts peuvent être modifiés par l'AG, dans les conditions prévues au présent article, sur proposition du conseil d'administration ou sur proposition du dixième des membres dont se compose l'AG, représentant le dixième des voix.

Dans l'un et l'autre cas, la convocation, accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modification, est adressée aux groupements sportifs affiliés un mois au moins avant la date fixée pour la réunion de l'AG.

L'AG ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix, sont présents.

Si le quorum n'est pas atteint, l'AG est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'AG quinze jours au moins avant la date fixée pour la nouvelle réunion. L'AG statue alors sans condition de quorum.

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix.

ARTICLE 22

Toute modification des statuts et du règlement intérieur du CDS-54, dès son adoption, doit être transmise au siège de la FFS. Ces modifications ne sont applicables qu'après approbation par le conseil d'administration de la FFS.

ARTICLE 23

L'AG ne peut prononcer la dissolution du CDS-54 que si elle est convoquée à cet effet.

Le conseil d'administration doit auparavant en avoir avisé l'AG de FFS.

Elle se prononce dans les conditions prévues par l'article 21 ci-dessus.

ARTICLE 24

En cas de dissolution, l'AG désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens du CDS-54, qui sont attribués, sous réserve de son acceptation, à la FFS ou à tout autre organisme désigné par elle.

ARTICLE 25

Les délibérations de l'AG concernant la modification des statuts, la dissolution du CDS-54 et la liquidation des biens sont adressées sans délai au Président de la FFS.

TITRE V : SURVEILLANCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

ARTICLE 26

Le Président du CDS-54, ou son délégué, fait connaître dans les trois mois à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où il a son siège social tous les changements intervenus dans la direction du CDS-54.

Il les communique également au siège de la FFS.

ARTICLE 27

Le règlement intérieur est préparé par le conseil d'administration et adopté par l'AG.

ARTICLE 28

Les présents statuts ont été adoptés le 23 mars 2019 par l'AG du CDS-54. Ils entreront en vigueur dès réception de l'avis favorable de la Commission statuts et règlements fédéraux de la FFS, qui a reçu pouvoir à cet effet. Ils abrogent et remplacent ceux en vigueur jusqu'à cette date.

3 - Règlement intérieur

TITRE I – COMPOSITION

ARTICLE 1

Tout membre du CDS-54 s'engage à respecter la déontologie spéléologique telle qu'elle peut être définie par l'Assemblée Générale (ci-après dénommée AG) de la FFS.

ARTICLE 2

Le CDS-54 se compose de membres tels qu'ils sont définis dans les statuts et règlement intérieur de la FFS.

TITRE II – ADMINISTRATION

SECTION I – L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ARTICLE 3

Le nombre de représentants élus des clubs à l'AG du CDS-54 est calculé selon le barème prévu à l'article 7 des statuts.

Le nombre de licenciés pris en compte pour le calcul est celui inscrit au 31 décembre de l'année précédente sur le listing de la FFS.

ARTICLE 4 - Convocation à l'Assemblée Générale

L'AG a lieu chaque année à une date fixée par le conseil d'administration.

La convocation à l'AG doit être portée à la connaissance de toutes personnes ayant droit de vote par l'intermédiaire des clubs, ceci au moins un mois à l'avance.

Cette convocation précise l'ordre du jour.

ARTICLE 5 - Fonctionnement de l'Assemblée Générale

Les décisions sont prises à la majorité relative, sauf en ce qui concerne les modifications de statuts. Il n'y a pas de vote par correspondance.

Lors des AG, chaque délégué représentant de groupements sportifs ne peut avoir plus de deux procurations.

ARTICLE 6 - Vérificateurs aux comptes

L'AG élit chaque année deux vérificateurs aux comptes pour l'exercice en cours.

SECTION II - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 7

L'appel de candidatures a lieu au moins un mois avant la date de l'AG. Les dates d'appel et de clôture de dépôt de candidatures devront être séparées par un délai d'au moins trente jours.

Les candidatures doivent être expédiées au siège du CDS-54 au plus tard le jour de la clôture à minuit.

ARTICLE 8 - Rôle du conseil d'administration

Le conseil d'administration administre le CDS-54, selon la politique définie par l'AG, et dans le respect de l'éthique et de la déontologie de la FFS.

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le Président ou, en son absence, par le Président adjoint.

ARTICLE 9 - Fonctionnement du conseil d'administration

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. Si celle-ci n'est pas atteinte, les décisions sont prises à la majorité relative après une nouvelle discussion. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Tout administrateur empêché peut se faire représenter par un autre administrateur sous réserve de fournir une procuration écrite. Chaque administrateur ne peut disposer de plus de deux procurations.

ARTICLE 10 - Sanctions disciplinaires

Elles sont définies par les statuts de la FFS, par le règlement disciplinaire et le règlement disciplinaire particulier de lutte contre le dopage.

Les conditions de demande d'une sanction à l'encontre d'un licencié ou d'un groupement sportif sont définies dans le règlement intérieur de la FFS.

ARTICLE 11

L'interruption prématurée du mandat du conseil d'administration par l'AG entraîne le recours à de nouvelles élections dans un délai de trois mois maximum après le dépôt de la motion.

SECTION III - LE BUREAU

ARTICLE 12 - Composition du Bureau

Les membres du Bureau, excepté le Président, sont élus par le conseil d'administration en son sein, poste par poste, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour ; et, à la majorité relative au deuxième tour.

TITRE III – ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'INDIVIDUELS

ARTICLE 13

Il existe au sein du CDS-54 une association de fait regroupant les individuels, et dénommée Association Départementale des Individuels de Meurthe-et-Moselle (ADI-54).

Cette association leur permet d'être représentés aux AG du département, dans les mêmes conditions que n'importe quels autres licenciés de groupements sportifs.

ARTICLE 14

Les élections des représentants de l'ADI-54 à l'AG départementale sont organisées tous les 4 ans, par le CDS-54.

Le nombre de ses représentants est calculé selon le barème suivant :

- de 1 à 10 individuels dans le département : 1 représentant
- de 11 à 20 individuels dans le département : 2 représentants
- de 21 à 30 individuels dans le département : 3 représentants, etc.

Le vote a lieu par correspondance, chaque individuel disposant d'une voix.

Les candidats les mieux placés sont déclarés élus, dans la limite des postes à pourvoir.

ARTICLE 15

Le présent règlement a été adopté le 11 février 2017 par l'AG du CDS-54. Il annule et remplace le précédent et toute disposition prise antérieurement par le conseil d'administration concernant le fonctionnement du CDS-54.

4 - Déclaration de modification du siège



DCLC
Bureau de la Citoyenneté
1 rue Préfet Claude Erignac - 54038 NANCY CEDEX
Tél : 03.83.34.26.26

Le numéro W543003369
est à rappeler dans toute
correspondance

**Récépissé de Déclaration de MODIFICATION
de l'association n° W543003369**

Ancienne référence
de l'association :
003600

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

donne récépissé à **Monsieur le Président**
d'une déclaration en date du : **01 février 2022**
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

DIRIGEANTS, SIEGE

dans l'association dont le titre est :

COMITE DEPARTEMENTAL DE SPELEOLOGIE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

dont le nouveau siège social est situé : 56 rue du Haut de Chèvre
54000 Nancy

Décision(s) prise(s) le(s) : **29 janvier 2022**

Pièces fournies : Procès-verbal
Statuts
liste des dirigeants

Nancy, le 04 février 2022

Le Préfet ,

Pour le Préfet
et par délégation,
L'Attaché Chef du Bureau.


ALEX BAILLY

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5.6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

5 - Reconnaissance fédérale du C.D.S.



Fédération Française
de Spéléologie

Lyon, le 26 février 2018

CDS de Meurthe et Moselle

Appartement 17 – Batiment Utrillo
3, rue de Versailles
54180 HEILLECOURT

Réf GK/2018-10
Suivi Jean-Pierre HOLVOET
Tél. 04 72 56 35 71
Courriel secretariat@ffspeleo.fr
Objet Reconnaissance de votre CDS

Monsieur le Président,

Vu les nouveaux statuts et règlement intérieur du Comité Départemental de Spéléologie de Meurthe et Moselle, adoptés le 11 février 2017,

Vu l'article 3 des statuts de la Fédération Française de Spéléologie,

Vu l'article 3 du règlement intérieur de la Fédération Française de Spéléologie,

Vu l'avis favorable de la Commission Statuts et règlements fédéraux ;

J'ai le plaisir de vous informer que la Fédération Française de Spéléologie (FFS) confère au Comité Départemental de Meurthe et Moselle le droit de représenter la Fédération en tant que structure déconcentrée, dans la limite des prérogatives mentionnées dans ses statuts.

Veuillez agréer, Monsieur le président, mes sincères et amicales salutations.

Gaël KANEKO
Président

Copie :
LIGES
Préfecture de Meurthe et Moselle
DDCSPP Meurthe et Moselle



28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98
Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, agréée par les Ministères chargés des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire), de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement).

www.ffspeleo.fr

6 - Administration pour 2024

Conseil d'administration :

M. ADMANT Pascal (USAN)
Mme HOULNÉ Christine (USAN)
M. KELLER Jean-Paul (USAN)
M. LOSSON Benoît (U.S.B.L. spéléo)
M. NUS François (USAN)
M. RODANGE Denis (U.S.B.L. spéléo)
Mme VÉJUX-MARTIN Sabine (USAN)
M. LHIRONDELLE Alexis (U.S.B.L. spéléo)
+ 4 postes vacants (1 réservé à un médecin et 3 à des femmes).

Bureau :

Président : M. RODANGE Denis
Vice-président : M. NUS François
Trésorier : M. KELLER Jean-Paul
Secrétaire : Mme HOULNÉ Christine

Vérificateurs aux comptes :

M. ADMANT Pascal
M. LE GUERC'H Bernard (USAN)

Représentants à l'A.G. régionale :

M. ADMANT Pascal
M. HERBILLON Claude
M. GUYOT Jean-Michel (USAN)
M. HOULNÉ Pascal (USAN)
M. RODANGE Denis
M. KELLER Jean-Paul
M. LE GUERC'H Bernard
M. LOSSON Benoît
M. PRÉVOT Christophe
Mme VÉJUX-MARTIN Sabine

Représentant à l'A.G. et C.A. de l'A.A.M.L.S. :

M. ADMANT Pascal

Représentant à l'A.G. fédérale :

M. RODANGE Denis

Représentant au Comité de Pilotage Projet Sportif Fédéral Grand-Est :

Mme HOULNÉ Christine

7 - Liste des clubs et représentation

Liste des clubs et présidents de clubs en 2023

Code FFS	Nom du club	Effectif	Président
L54-021-000	USAN - UNION SPÉLÉOLOGIQUE DE L'AGGLOMÉRATION NANCÉIENNE	85	PRÉVOT Christophe 17 rue de l'Ermitage 54600 VILLERS-LÈS-NANCY 03 83 90 30 25
L54-022-000	USBL - UNION SPORTIVE DU BASSIN DE LONGWY - SECTION SPÉLÉO	8	LOSSON Benoît 18 rue du Moulin 57070 SAINT-JULIEN-LÈS-METZ 03 87 36 67 92
L54-028-000	GS-CAF - GROUPE SPÉLÉO DU CLUB ALPIN FRANCAIS DE NANCY	3	LAZARD Sylvain 32 place de la Carrière 54000 NANCY 06 11 98 51 81
		96	

- Un individuel complète les effectifs du C.D.S. 54.

Représentation au sein du C.D.S. (2020/2024)

	Effectif 2019	Proportion du C.D.S.	Nombre de représentants à l'A.G. du C.D.S.	Représentant
SCL	5	4,95 %	1	7,69 %
USAN	83	82,18 %	9	69,23 %*
USBL spéléo	11	10,89 %	2	15,38 %*
A.D.I 54	2	1,98 %	1	7,69 %*
TOTAL	101	100 %	13	100 %

Représentation au sein du C.D.S. (2024/2028)

	Effectif 2023	Proportion du C.D.S.	Nombre de représentants à l'A.G. du C.D.S.	Représentant
GS-CAF	3	3,09 %	1	9,09 %
USAN	85	87,63 %	8	72,73 %*
USBL spéléo	8	8,25 %	1	9,09 %*
A.D.I 54	1	1,03 %	1	9,09 %*
TOTAL	97	100 %	11	100 %

* GS-CAF :

* USAN : ADMANT Pascal, GUYOT Jean-Michel, HOULNÉ Pascal, KELLER Jean-Paul, LE QUERC'H Bernard, NUS François, PRÉVOT Christophe, PRÉVOT Océane, RAVAILLER Dominique.

* U.S.B.L. spéléo : RODANGE Denis, LHIRONDELLE Alexis.

* Individuel : HERBILLON Claude.

8 - Renseignements statistiques (Valeurs du 09/11/2023)

Effectif en 2023 du CDS 54

Nombre de clubs : 3

Nombre de licenciés : 97

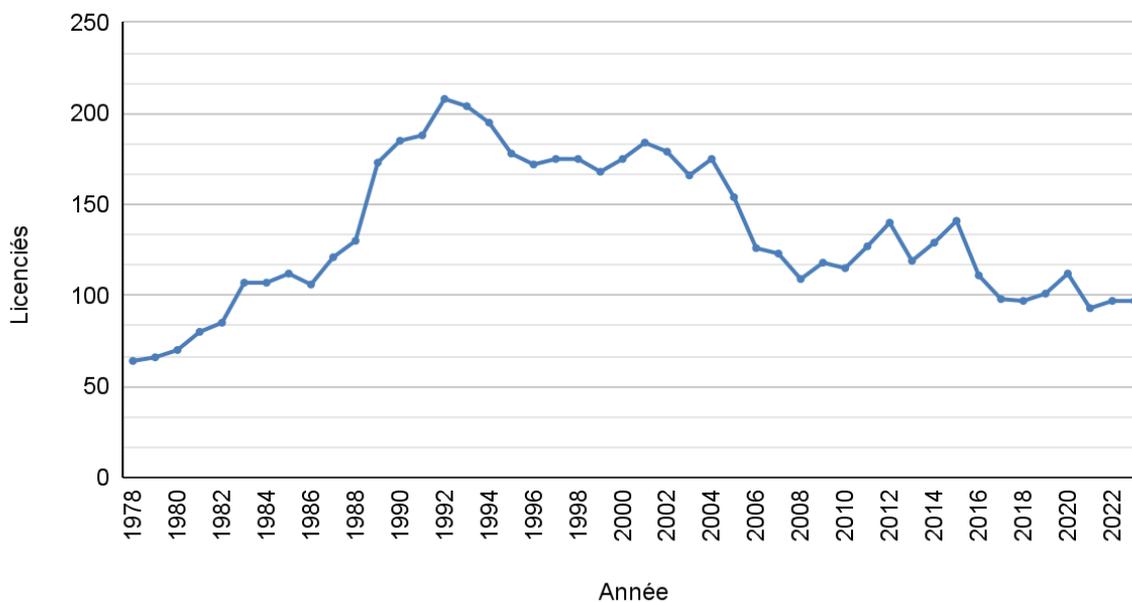
Le C.D.S. 54 représente une part de 24,31 % sur 399 licenciés que compte la région Grand Est et une part de 1,35 % sur les 7 201 licenciés que compte notre Fédération.

Évolution des effectifs depuis 1978

Année	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00	01
Clubs	8	8	7	8	7	11	11	11	11	11	11	11	10	10	10	10	10	10	10	10	9	9	9	9
Licenciés	64	66	70	80	85	107	107	112	106	121	130	173	185	188	208	204	195	178	172	175	175	168	175	184

Année	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
Clubs	10	9	9	9	9	7	6	6	5	6	6	6	6	6	6	4	4	3	3	2	2	3
Licenciés	179	166	175	154	126	123	109	118	115	127	140	119	129	141	111	98	97	101	112	93	97	97

Licenciés par rapport à Année



Membres de clubs, individuels et année précédente

Association	Nombre de clubs	Nombre de licenciés en club	Nombre de licenciés individuels	Nombre total de licenciés n-1	Nombre total de licenciés	Ecart de licenciés	Représentation des écarts
USAN (021)	-	85	-	87	85	-2	-2,30%
USBL (022)	-	8	-	9	8	-1	-11,11%
GS-CAF (028)	-	3	-	-	3	-	-
A.D.I 54 (990)	-	-	1	1	1	0	0,00%
CDS-08	2	19	0	20	19	-1	-5,00%
CDS-10	1	20	0	22	20	-2	-9,09%
CDS-51	3	25	0	24	25	1	4,17%
CDS-52	1	30	0	28	30	2	7,14%
CDS-54	3	96	1	97	97	0	0,00%
CDS-55	2	21	0	21	21	0	0,00%
CDS-57	3	84	0	83	84	1	1,20%
CDS-67	1	28	0	35	28	-7	-20,00%
CDS-68	4	52	1	58	53	-5	-8,62%
CDS-88	3	26	1	22	27	5	22,73%
LIGES	23	401	3	410	404	-6	-1,46%
FFS	376	7143	58	7050	7201	151	2,14%

Le CDS-54 ne compte aucun nouveau membre pour cette année, marquant ainsi une stagnation par rapport à l'année précédente.

La LIGES enregistre une diminution de 6 membres pour cette année, représentant une perte de 1,46%, tandis que son effectif total atteint maintenant 404 membres.

La fédération enregistre l'adhésion de 151 nouveaux membres cette année, représentant une augmentation de 2,14% par rapport à l'année précédente.

En résumé : Cette année, le CDS-54 maintient son effectif sans nouvel adhérent, marquant une stagnation par rapport à l'année précédente. La LIGES observe une diminution de 6 membres, entraînant une perte de 1,46%, et son effectif total s'élève désormais à 404 membres. La fédération affiche une croissance notable avec l'ajout de 151 nouveaux membres, soit une augmentation de 2,14% par rapport à l'année précédente. À noter également l'incorporation du club GS-CAF, contribuant avec 3 membres supplémentaires.

Représentation du taux des jeunes et des femmes

Association	Nombre de licenciés	Représentation des jeunes 25 ans et -			Représentation des femmes		
		Total	Taux	Rang (/84)	Total	Taux	Rang (/91)
CDS-08	19	1	5,30%	81	6	31,60%	23
CDS-10	20	6	30,00%	7	8	40,00%	7
CDS-51	25	6	24,00%	18	3	12,00%	86
CDS-52	30	6	20,00%	25	8	26,70%	49
CDS-54	97	19	19,60%	26	32	33,00%	20
CDS-55	21	3	14,30%	50	2	9,50%	89
CDS-57	84	15	17,90%	32	28	33,30%	19
CDS-67	28	9	32,10%	5	8	28,60%	37
CDS-68	53	9	17,00%	36	15	28,30%	38
CDS-88	27	2	7,40%	74	8	29,60%	33
LIGES	404	76	18,80%	7	118	29,20%	6
FFS	7201	1343	18,70%	-	2067	28,70%	-

Le C.D.S. 54 occupe actuellement la 26ème position, comparé à la 38ème position l'année précédente, avec 19 jeunes représentant 19,60% de son effectif total. De plus, il se positionne au 20ème rang, en progression depuis la 25ème place l'année précédente, avec 32 femmes constituant 33% de son effectif total.

9 - Rapport moral, d'activités et de stages

I – Rapport moral

L'année 2023 a reconduit les classes olympiques. 6 journées complètes ont permis à 284 élèves d'écoles élémentaires, et 44 encadrants / enseignants de découvrir le milieu souterrain.

Les journées se sont globalement bien passées, et sont toujours très appréciées par tous. Merci encore à tous les spéléos pour leur engagement.

Toujours dans l'idée de respecter notre environnement, une journée de dépollution au Gouffre de Grimo Santé à Martincourt, a permis de rassembler les 2 clubs USBL – USAN.

Les membres U.S.B.Longwy Spéléo ont fait découvrir aux Usaniens le Gouffre AV 1, situé à Villette. Découvert en 1998, cette cavité est importante dans nos propositions d'initiation dans le Pays-Haut.

Les participations aux stages en 2023, ont été moins nombreuses, mais ont permis la formation au Monitorat M 2 - M 3.

2021 -----> 10 stages effectués

2022 -----> 26 stages effectués

2023 -----> 5 stages effectués

Les effectifs du CDS 54 restent stables sur les 3 dernières années : 97 licenciés dont 1 individuel. Dans les statistiques, j'ai constaté le manque criant d'adhérent dans la tranche d'âge 18 / 26 ans, en 2022, 10 filles pour 6 garçons, en 2023, 10 filles pour 7 garçons. Trouver le pourquoi du comment....

Les travaux à Pierre-la-Treiche ont bien avancé. Après la mise au gabarit du Puits Chouchen, la pose de la buse a bien été réalisée. Il ne reste plus qu'à y installer l'échelle, et voir comment finaliser la tête de ce puits.

L'année 2023 a bien démarré par l'organisation de l'assemblée générale du CDS 54 à Neufchef (57). Une belle journée bien complète, entre réunion, restaurant, visite du Musée et visite de la Mine de Fer.

Belle année spéléo à tous.

Le président,
Denis RODANGE

II – Rapport d'activités

Samedi 1 avril :

Assemblée Générale du CDS 54 à Neufchef (57)
Restaurant du Musée - Visite du Musée - Visite de la Mine de fer

Vendredi 5 mai :

Classes Olympiques à Pierre la Treiche (Grotte des 7 salles) CP - CE1 Ecole Beauregard - Nancy

Jeudi 18 mai :

Gouffre de la Grimo Santé à Martincourt - Opération de dépollution et de débroussaillage

Vendredi 2 juin :

Classes Olympiques à Pierre la Treiche (Grotte des 7 salles) CM1-CM2 Ecole Vautrin - Maxéville

Samedi 3 juin :

Sortie interclub USBLongwy - USAN - Exploration du Gouffre AV1 à Villette

Lundi 5 juin :

Classes Olympiques à Pierre la Treiche (Grotte Sainte Reine) CP - CE1 Ecole Beauregard - Nancy

Vendredi 16 juin :

Classes Olympiques à Pierre la Treiche (Grotte Sainte Reine) CM1-CM2 Ecole Vautrin - Maxéville

Jeudi 22 juin :

Classes Olympiques à Pierre la Treiche (Grotte des 7 salles) CE1- CE2 Ecole St Exupéry - Maxéville

Lundi 26 juin :

Classes Olympiques à Pierre la Treiche (Grotte Sainte Reine) CE1- CE2 Ecole St Exupéry - Maxéville

Mardi 5 juillet :

Réunion à la DSDEN - Nancy - Bilan des classes olympiques 2022/2023

Samedi 4 novembre :

Réunion du Conseil d'Administration du CDS 54

Mardi 19 décembre :

Participation CDS 54 au frais de stage

III – Comptes rendus des stagiaires

Comme chaque année, le Comité Départemental de Spéléologie de Meurthe-et-Moselle s'engage à soutenir financièrement les stagiaires passionnés de notre région. Notre objectif est de favoriser leur formation et leur perfectionnement, contribuant ainsi à la préservation et à l'amélioration des techniques et connaissances nécessaires à notre merveilleuse activité. À travers divers stages, nous sommes déterminés à promouvoir et à encourager le développement continu de notre communauté spéléologique locale :

➤ Stage Découverte-FP1-FP2 organisé par la Liges à Francheville (Sainte-Marie-aux-Mines) Du 22 au 27 octobre 2023.

BOURLANGE Sylvain

Rapport de participation au Stage FFS à Sainte-Marie-aux-Mines Octobre du 22 au 27 Octobre 2023
Sylvain Bourlange

Ce stage FFS m'a permis de découvrir et d'explorer le très riche réseau de cavités souterraines anthropiques de Sainte-Marie-aux-Mines. Ces cavités sont des Mines polymétalliques qui ont été exploitées au moins depuis le XVIème Siècle et jusqu'au XXème siècle avec différentes méthodes de creusement en fonction des époques, qui se traduisent en particulier par la taille la forme et l'état de surface des galeries. Cela a constitué un approfondissement formidable pour moi de la connaissance de ce réseau de mines que j'avais eu l'occasion de visiter mais de façon extrêmement localisée (Mine de Gabe Gottes, par l'entremise de l'ASEPAM, mine dans laquelle j'ai effectué quelques travaux de relevés géologiques à l'aide d'étudiants de la fac de Sciences de Nancy et de l'ENSG, et aussi Mine de la Fontaine aux chouettes). Ce stage a vraiment été une révélation pour moi de l'ampleur du réseau de mines de Sainte-Marie dont j'avais certes déjà beaucoup entendu parlé mais jamais vraiment visité.

Au cours de ce stage, j'ai pu visiter 5 mines (Chrétien Sup, Langerschacht, Mine de Zinc, Le Fond de Saint Jacques, et enfin Tellure Armée Céleste).

Sur le plan technique, ce stage fut pour moi un vrai stage de perfectionnement. Une de mes demandes était de pouvoir gagner en confiance et en autonomie. Les encadrements de ces journées ont parfaitement répondu à cette demande. J'ai eu largement l'opportunité de m'impliquer dans la préparation des kits (toujours faire un nœud en bout de corde (à environ 1m de l'extrémité), pêcheur double par exemple), l'équipement et le déséquipement, en partage avec mes coéquipiers et sous les conseils et le regard bienveillant des différents encadrants dont je remercie ici l'implication. J'ai en particulier pu équiper des têtes de puits (toujours deux ancrages irréprochables bien entendu), fractionnements (doubler l'amarrage pour le dernier fractionnement), déviation, mettre en œuvre des attaches souples à l'aide de dyneema (qui doit toujours travailler en double, et être toujours tendue car elle ne supporte pas les chocs car risque d'atteindre sa température de fusion. Par contre, très résistant à l'abrasion. Le noeue queue de vache convient sur une dyneema).

Lors de l'équipement assuré à la poignée, la corde doit toujours être bien tendue, et on ne doit pas se trouver au dessus du dernier point d'amarrage pour ne pas risquer une chute avec un facteur dépassant 1.

J'ai également eu la possibilité de m'initier à des techniques typiques de traversée, dont en particulier le 8 débrayable, mais également des techniques d'assistance à équipier, comme l'utilisation d'un balancier par le haut avec poulie-bloqueur Micro Traxion (bien penser à fermer le mousqueton de sa petite longe sur le brin de corde sur lequel est suspendu l'équipier à remonter pour éviter de descendre plus bas que lui en cas de grosse différence de poids).

Une soirée a été consacré à la question du nécessaire de secours à avoir toujours sur soi et également à celle de la réalisation d'un point chaud.

Jeudi, avec Olivier Courtois j'ai eu la chance d'être initié à un équipement de puits en utilisant des pulses. Armés d'un perforateur muni de sa mèche de 8,5 mm il me semble, j'ai réalisé plusieurs trous afin de mettre en place des amarrages pulse sur lesquels j'ai ensuite installé têtes de puits et fractionnement. Cette technique qui ne me mettait pas spécialement à l'aise a priori s'est finalement avérée de mise en œuvre relativement aisée et plutôt rassurante. Les pulses ont bien fonctionné tant à l'installation qu'au déséquipement. Suite à l'exploration d'une petite galerie latérale au milieu d'un grand puits, nous avons pu mettre en œuvre des méthodes pour réaliser en pendule en douceur en utilisant le descendeur pour freiner la pendule sur la partie pendant de la corde sous moi. Cette astuce

permet de ne pas faire subir des à-coups potentiellement violent à la corde et aux bloqueurs lors du pendule.

Afin de limiter la longueur de ce compte-rendu, je ne rentre pas dans tous les détails du déroulement de ce stage. En tout cas, je considère que ce stage fut vraiment extrêmement bénéfique tant pour la découverte et le développement de connaissance sur les cavités de la région, et en particulier sur ces cavités minières quand même très particulières par rapport aux cavités karstiques que j'ai plus couramment pratiquées jusqu'ici, que pour la pratique et le perfectionnement des techniques propres à la progression sur corde, mais également à progression en mines (avec des aspects un peu spécifiques, comme l'abondance de blocs éboulés, et des galeries un peu particulières).



Figure 1: Moi en train de réaliser un trou au perforateur pour mettre un pulse en place.



Figure 2: Moi suspendu à la corde en train d'installer un fractionnement, sous le regard de Joël. On voit en haut à droite le départ d'une petite galerie d'exploration que nous visiterons plus tard dans la journée, et qui s'avérera finir rapidement sur un front de taille).

➤ **Stage Découverte-FP1-FP2 organisé par la Liges à Francheville (Montrond le Château)** Du 17 au 21 mai 2023.

BAILLY Lorine

Comptes rendus du stage de l'Ascension à Montrond-le-chateau

18 mai 2023 – Gouffre Jérusalem Déservillers

Cadres Benjamin Armand, Steve Gaulon

Stagiaires Vivien Romuald, Lorine Bailly

TPS : environ 5H

Equipe 1 : Vivien à l'équipement, Benjamin – Départ rive droite

Equipe 2 : Lorine à l'équipement, Steve – Départ rive gauche

Objectif : Apprentissage à l'équipement

Mise au point et explications sur les amarrages irréprochables ainsi que les techniques de progression afin d'équiper en sécurité.

Travail au « sol » sur la mise en place de main courante, vire, tête de puits. Vérification des connaissances de base sur les amarrages et les nœuds.

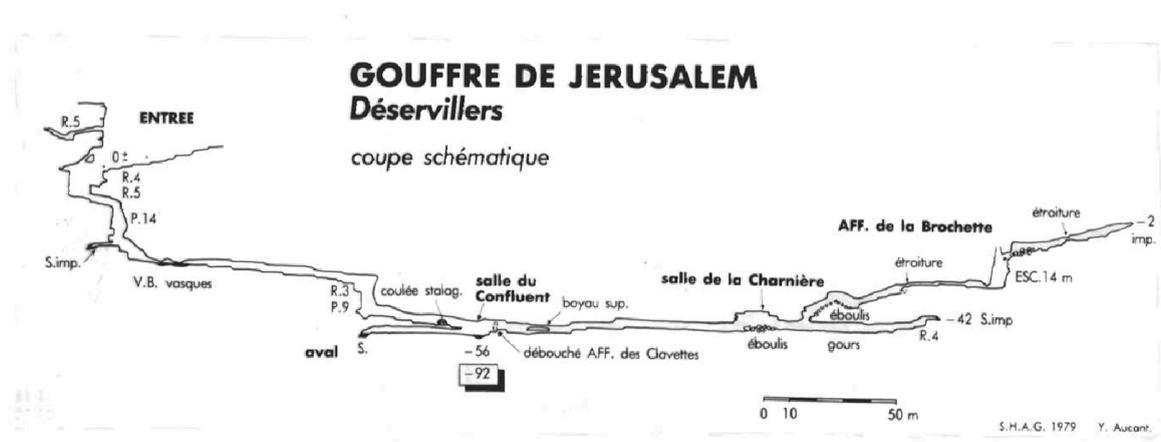
Départ et début de l'équipement vers 10H15 sur la rive gauche. Début de main courante sur paroi rocheuse, passage par la lucarne et équipement hors crue des premiers ressauts

Arrêt au-dessus du P14 puis remonté à la surface pour la pause déjeuner ensoleillée.

Une équipe d'environ 10 personnes (Interclub) nous a rejoint afin d'y descendre également.

Au vu des objectifs de chacun, le choix s'est porté sur le déséquipement de la voie de l'autre équipe et laisser passer le groupe interclub.

Déséquipement de la voie de droite par Lorine avec un équipement légèrement inadapté à sa taille. Reprise du déséquipement sur la tête de puit finale par Steve afin de diminuer l'attente et la pression des spectateurs.



19 mai 2023 – Gouffre de Vau (Nans-sous-Sainte-Anne)

Equipe :

Kurt Luniaud à l'équipement (1^{ère} voie), Diane Derosier à l'équipement (2^{ème} voie), Lorine Bailly (Autonomie), Antoine Julien-Laferrière (Débutant), Steve Gaulon (Cadre).

TPS : env 5H

Mise au point et explications sur les amarrages irréprochables ainsi que les techniques de progression afin d'équiper en sécurité.

Vérification des connaissances de base sur les amarrages et les nœuds.

Départ et début de l'équipement vers 12H par Kurt tout d'abord suivi de Diane pour la 2^{ème} voie. Mise en place de 2 voies et d'un fractionnement par Kurt et Diane. Lorine a suivi Kurt. Antoine et Steve sont descendus en tandem afin de rassurer Antoine. Au passage, correction de l'équipement pour le fractionnement mono-point de Kurt. Exploration de l'ensemble du groupe dans la galerie des gours puis retour en surface. Kurt a déséquipé la voie de Diane et inversement.

➤ **Stage Découverte FP1 & FP2 organisé par la Liges à Francheville (Sainte-Marie-aux-Mines)** Du 28 octobre au 04 novembre 2023.

MERIAUX Antoine

Le stage fédéral organisé par le Comité régional de Spéléologie de Normandie à la Coume m'a permis de continuer à progresser dans l'équipement mais aussi de découvrir une région que je ne connaissais pas du tout, le réseau est impressionnant par sa taille et par la variété des cavités pour y accéder. J'ai aussi rencontré une équipe d'encadrement extrêmement impliquée et à l'écoute des stagiaires. Enfin les responsables de l'intendance se sont démenés toute la semaine pour nous faire des repas variés et même aménager des instants festifs comme le repas d'Halloween. Tant d'implications de tous les côtés donne aussi envie de mettre la main à la pâte ...

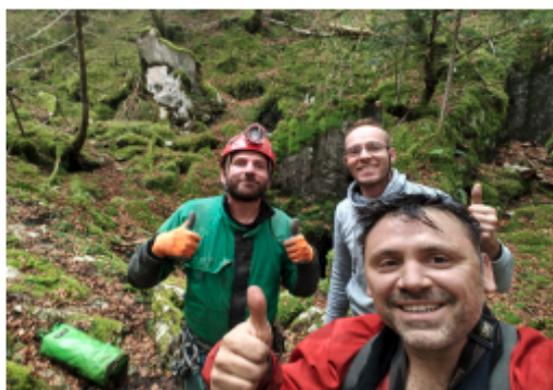
CR du 1er Novembre

Stagiaires : Antoine et Christophe

Cadre : Raph

Tpst : 4h

Objectif : traversée Gouffre Pierre, gouffre Robert Vincent et déséquipement



Nous partons du Parking de la fontaine de l'ours pour aller vers le Gouffre Pierre en suivant le sentier emprunté la veille pour le Duplessis. Nous trouvons sans difficulté l'entrée de la cavité et retrouvons le groupe de Sophie, Rachel et Diane qui vont faire la traversée dans l'autre sens.

Le départ dans le puit noir est très impressionnante et nous retrouvons rapidement l'autre groupe en bas de la cavité. Après avoir partagé le repas avec les filles nous remontons pour déséquiper notre partie.

C'est Christophe qui commence dans les puits du fond, nous progressons lentement mais régulièrement jusqu'à la fin du premier kit.

C'est au tour d'Antoine de travailler, à nouveau le rythme est lent mais aucune difficulté n'est vraiment rencontré. Nous sortons à 14h30 tous ravis de cette journée. Dans le dernier puits, un secours est déclenché pour sauver une grenouille ou un crapaud !

Il faudra y revenir pour équiper cette fois ci !

Comme nous rentrons tôt, nous en profitons pour nous entraîner au décrochage sur un arbre près du gîte.



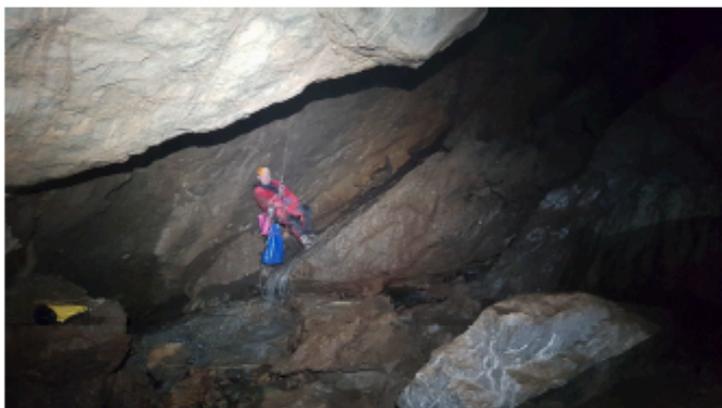
CR du 2 novembre

Stagiaires : Christophe et Antoine

Cadre : Nicolas

Tpst : 5h30

Objectif de la sortie : Gouffre indomptable avec visite du trou du vent



La dream team est réunie pour cette sortie sous forte précipitation. Nous nous équipons à la voiture afin d'être le moins mouillé possible sous terre. Après une approche de 15 minutes sans fait notable, Antoine commence à équiper le puit d'entrée qui est assez étroit. Nous faisons le choix de laisser les réglages (et même la pose d'une déviation) au deuxième

équipier afin de progresser plus vite car il fait froid en ce jour pluvieux. A l'arrivée du P30, Antoine laisse sa place à Christophe pour l'équipement, il nous amènera au fond après avoir équipé les deux derniers puits sans difficultés notables. C'est là que l'aventure commence, nous partons voir la jonction avec le trou mille et surtout le trou du vent. La salle est majestueuse et nous progressons tour à tour dans des chaos et des plages où serpente la rivière. Nicolas nous rappelle la forme du réseau arrivé au verrou de Pertuis. Nous faisons demi tour alors et remontons à un train de sénateur pour enlever toutes les cordes que nous avons posées. Nous sortons sous un temps sec mais le temps de revenir à la voiture, nous nous deshabillons sous une pluie battante mêlée de neige ! Bienvenue à la coume !



CR du 31 octobre 2023

Cadre : Nico
Stagiaires : Christophe et Antoine
Tpst : 6h30

Cavité : Gouffre Duplessis

Départ du parking de la fontaine de l'ours, on crapahute un peu dans la forêt et on finit par trouver l'entrée du trou dans un encaissement avec des très beaux volumes recouverts de mousse.



C'est Antoine qui commence à équiper sur un gros arbre qui surplombe le P50 d'entrée. Le puit est large et sans grosses difficultés pour l'équipement, juste un petit balancier qui a permis à Antoine d'expérimenter ce type d'équipement. On arrive en bas de ce puit, et on trouve la suite du réseau en passant par une lucarne avec une main courante.

C'est maintenant à Christophe d'entrer en scène. L'entrée du premier P20 est un peu étroite



et nous mettons un peu de temps à trouver le bon chemin. La suite de l'équipement ne pose pas vraiment de problème à Christophe et on se retrouve à la base des puits en ayant quand même tester pas mal de spits en mauvais état donc inutiles, certains endroits étant criblés de spits. Il est alors grand temps de partager notre repas et de remonter.

Chaque équipeur déséquipe alors l'équipement de l'autre. On sort alors de bon heure et dans la bonne humeur !

➤ **Stage Découverte-FP1-FP2 organisé par la Liges à Francheville (Sainte-Marie-aux-Mines)** Du 22 au 27 octobre 2023.

PREVOT Théo

Stage équipier environnemental, CR de Théo Prévot

Date : du lundi 20 au samedi 25 novembre 2023

Hébergement : Saint-Tulle (Alpes de Haute Provence – 04)

Participants : 12 stagiaires dont 5 en cursus moniteur ; 7 cadres ; 5 intervenants extérieurs

Lieu d'étude : grotte de Saint-Eucher, commune de Beaumont-de-Pertuis (Vaucluse, 84)

Cette année, le stage équipier environnemental, également désigné comme second module pour les personnes en cursus moniteur, s'est déroulé à cheval entre le Vaucluse et les Alpes de Haute Provence. Le choix de la cavité s'est porté sur l'étude de la grotte de Saint-Eucher. La cavité abritant des populations de chiroptères en reproduction et dans l'éventualité d'un nouvel accès de substitution, la Fédération souhaite apporter une expertise sur la cavité.

Pour cela, quatre axes devaient être travaillés :

- L'identification et la description des points d'intérêts de la cavité avec notamment l'utilisation d'un futur outil d'évaluation du patrimoine souterrain dénommé : « EVALCAVE ».
- La réalisation d'une topographie précise et à jour avec placement de balises magnétiques.
- L'étude climatique avec l'instrumentation durant une année pour comprendre le fonctionnement aérologique de la cavité et anticiper toute perturbation possible par la création d'un forage.
- La réalisation d'un inventaire biospéologique.

Quatre groupes de trois stagiaires se sont ainsi constitués à notre arrivée, avec au moins un stagiaire moniteur par groupe. Mon groupe, constitué de Félix et Juan était chargé de la partie description et de l'étude karstique de la cavité. Nous étions pour cela accompagnés de Doumdoum, Marie-Clélia et Ludovic (intervenant extérieur).

Après plusieurs heures passées en extérieur pour comprendre les différents événements intervenants dans la géologie locale (dont le plus marquant restera la crise de salinité messinienne il y a environ 6 Ma), nous avons pu nous rendre sous terre. Cette première venue nous a permis l'observation de premiers éléments sur la formation de la cavité (biocorrosion au niveau de la zone de reproduction des chiroptères, présence de cupules donnant un sens d'écoulement de l'eau, présence d'une faille barrière expliquant un premier seuil à la base de la faille d'entrée, etc.).

Les journées assez denses, se sont déroulées plus ou moins toutes de la même manière avec, une conférence commune à tous les groupes en début de matinée. Un temps de travail propre à chaque groupe (sur terrain ou en salle) jusqu'en fin de journée avant de terminer par une seconde conférence commune. Le repas permettait de souffler un peu avant de retourner travailler à la mise au propre et l'exploitation des données acquises la journée.

Quelques sujets abordés lors des conférences :

- Le contexte et les travaux déjà réalisés, par le Groupe Chiroptères de Provence (GCP).
- Les conventionnements et la délégation assurance, par Dominique Lasserre.
- Les concepts géologiques et karstiques, par Ludovic Mocochain.
- Les bases de données avec notamment la création d'une nouvelle commission depuis juin 2023, par Éric Madelaine.
- Les espaces naturels protégés et spéléologiques, par Marie-Clélia Lankester.
- Les petites bestioles souterraines, par Josiane Lips.
- Les bases aérologiques en lien avec les cavités (courant d'air aspirant, soufflant, effet cheminée, etc.), par Bernard Lips.
- ...

À l'issue de ces 5 jours d'études, chaque groupe devait rendre un écrit de son étude et présenter aux autres groupes, ainsi qu'au CDS local, ses résultats. Un temps de discussion ouverte a ensuite été consacré pour définir les préconisations retenues en fonction des constats et des résultats présentés.

À noter la demande supplémentaire pour les stagiaires en cursus moniteur de réaliser un article destiné à Info-EFS ou Spelunca, pour terminer le stage. Article à paraître dans un futur proche...

En résumé, un stage très formateur et intéressant avec beaucoup de partage de connaissances, le tout dans un cadre convivial. Merci à tous pour les échanges, la bonne humeur et l'organisation. Je soulignerai également la possibilité de demander un soutien à la commission Environnement si le besoin s'en fait sentir pour venir en appui à des clubs, CDS ou CSR.

Stage moniteur, module 3 : pédagogie

Date : du samedi 28 octobre au vendredi 3 novembre 2023

Lieu : Saint Christol d'Albion (Vaucluse – 84)

Participants :

- **Cadres** : Dominique Frank (Doumdoum) / Olivier Caudron (Olive) / Gérard Cazes (Cazou) / Dominique Dorez (Dom) / Alexandre Zappelli (Zap) / Jean-Luc Zinszner / Judicaël Arnaud (Judi) / Jean-Louis Thomaré.
- **Stagiaires M3 / JFC** : Sandro Alcamo (Fraisouille) / Alexandra Rolland (Alex) / Mahieddine Bourekoum / Hélène Mathias / Solenn Monnier / Théo Prévot.
- **Stagiaires Découverte / FP1 / FP2** : Elliot Montel / Émilie Genelot / Lise Durand / Willy Bertin / Arthur Reutler / Émilie Mourat / Chloé Saraidarian / Pierre-Yves Perrin / Tao Arnaud / Gilles Auriol / Teva Geitner / Lisa Pereira / Pierre Maleysson.

Après 2 ans d'annulation pour cause d'effectif insuffisant, le module 3 est de nouveau au planning pour cette année 2023. À noter que, pour la première fois, le stage n'est pas ouvert qu'aux personnes en cursus moniteur, mais également aux initiateurs et initiatrices fédérales souhaitant acquérir un peu plus de bagages techniques (journées de formation continue).

Alors, le stage pédagogie, c'est quoi ?

Le principe est plutôt « simple », plusieurs personnes en formation chargées de la gestion d'un stage Découverte et Perfectionnement Technique (FP1 / FP2). À cela s'ajoutent bien évidemment des moments de réflexion sur l'enseignement et les diverses réglementations, vous voici prêts !

Le rendez-vous est fixé en début d'après-midi le samedi 28 octobre, nous sommes 5 candidats dans le cursus moniteur et une candidate en renforcement pédagogie. Le déroulement de la semaine nous est expliqué et s'annonce plutôt dense ! C'est ensuite à nous de reprendre la main et d'organiser l'accueil de nos stagiaires qui arrivent pour 17 h.

Le temps file, 10 personnes venues de tous horizons pour découvrir ou se perfectionner aux techniques spéléo s'ajoutent désormais au groupe. 3 personnes supplémentaires arriveront plus tard dans la soirée. De notre côté nous sommes déjà dans le vif du sujet, répartition dans les chambres, présentation du stage avec mention spéciale pour la présence d'un mineur, séance brise-glace, présentation du local matos ainsi que des consignes pour minimiser les pertes sur le stage. Une brève, mais efficace plénière, pour nous présenter le massif qui nous servira de terrain de jeux ces quelques jours et nous passons à table.

7 h 30, le réveil sonne, petit déj, préparation du casse-dalle pour le midi, lancement des équipes avec redite des commandes (comprendre : souhait formulé aux cadres sur le terrain afin d'affiner au mieux notre stage). Pour nous pas de spéléo aujourd'hui, nous débutons par quelques bases d'enseignement et de réflexion sur notre pratique, les mots : psychomoteur, socio-affectif et cognitif sont rapidement ciblés. La séance se poursuit, nous abordons les notions de situation initiale, effective et finale avant de changer de thème et passer à l'accidentologie et la prévention.

Le reste de la journée sera consacré en salle pour peaufiner le déroulement et l'organisation de la semaine (quels enseignements, répartition des soirées, etc.).

17 h : l'ensemble des équipes sont rentrées, nous faisons notre réunion de cadres afin de connaître les retours de nos commandes et pouvoir mettre en place le planning du lendemain. 18 h 30 soirée sur les caractéristiques techniques de l'équipement.

Lundi : initialement prévu en falaise, la séance se fera finalement au Rousty du fait d'une météo... pourrie ! Le but de la journée : revoir l'apprentissage des techniques d'interventions. Le diplôme de moniteur permettant de former des initiateurs nous devons pouvoir répondre aux diverses questions sur les techniques enseignées par l'EFS ainsi que les avantages et inconvénients des méthodes.

Chacun passera donc par un dégagement du bas vers le bas des 4 techniques enseignées (Croll à Croll, balancier grande longe, pédale crollée et coupé de corde). Afin de ne pas perdre trop de temps nous faisons en même temps le passage d'un nœud et d'un fractionnement lors du dégagement.

Midi, l'heure de manger, mais avant montage de points chauds sous différentes formes (assemblage de couvertures fines, point chaud préfabriqué, etc.). L'après-midi est consacrée à l'intervention et l'assistance de personne, nous reprenons avec un dégagement d'équipier sur main-courante suivi du dégagement d'une personne bloquée en fond de boucle de fractionnement. N'ayant plus tellement le temps pour que tout le monde manipule l'intervention en auto-moulinette, nous observerons sa mise en œuvre.

Retour au gîte, débrief, réunion cadre, soirée sur les thèmes des bases de l'équipement ou l'observation de la biodiversité souterraine et la formation du karst. On commence à prendre le pli.

Mardi : ça y est ! Enfin nous y allons... oui, oui nous allons bien passer la journée sous terre. Aujourd'hui nous devons gérer « intégralement » la journée et sommes observés par un cadre. Étant au gouffre du Jean-Nouveau (P167 d'entrée de jeu) avec un stagiaire découverte ayant fait ses premiers pas sous terre avant hier et un en phase d'apprentissage d'équipement j'ai le privilège de disposer d'un cadre supplémentaire pour appliquer les consignes que je lui transmettrai. La soirée d'hier nous ayant permis de planifier la journée je refais un rapide check, passe les consignes et nous voici partis. La descente se déroule sans accroc, Pierre se débrouille bien à l'équipement. Les consignes étant qu'il équipe les fractionnements sur deux points en faisant attention à la tension relâchée, et qu'il m'attende à l'amarrage pour validation du nœud et du fractionnement avant de poursuivre. Au-dessus, Jean-Louis me suit, et doit systématiquement attendre Arthur pour vérifier que ce dernier soit correctement longé pour permettre à Olivier de descendre, vérifier la mise en place du descendeur, etc.

Nous mangeons en bas du puits d'entrée (à moins 167 m quand même) et procédons à quelques exercices avant de regagner la lumière du jour.

Retour au gîte, débriefing, ... vous avez compris le déroulement. La thématique de la soirée sera : caractéristiques techniques des ancrages.

Mercredi : Journée de réflexion pédagogique, le sujet qui nous tiendra en éveil est le suivant : « Comment enseigner l'irréprochabilité ? », vous avez 4 h... non, un peu plus, mais l'idée est là. Le matin débute par une mise en commun de ce qu'est pour nous l'irréprochabilité, le cadre dans

lequel nous souhaitons travailler, à savoir ici l'équipement, mais à quel niveau dans la chaîne de sécurité. Les ancrages, les amarrages, ... Les échangeons et nous commençons à profiler quelque chose.

Une pause s'impose, nous coupons notre réflexion avec une présentation sur les éléments réglementaires et législatifs à connaître en tant que cadre (niveau d'encadrement pour les diverses sorties, l'honorabilité, les « contraintes » auxquelles nous serons confrontés lors de l'organisation d'un stage et du choix de l'établissement, des cas de jurisprudence avérés dans d'autres activités, etc.).

Nous mangeons et reprenons notre boulot sur l'irréprochabilité, le but étant de sortir un document sur lequel la Fédération pourrait s'appuyer au besoin, voire que nous pourrions même utiliser dans nos stages respectifs, cette question étant souvent sujet à débat et pas forcément claire et évidente.

Quelques exemples de points abordés :

- L'évaluation du risque nous pousse à vouloir quelque chose d'irréprochable.
- Un arbre imposant et en bonne santé sur lequel on placerait une unique Dyneema. L'ancrage est irréprochable, l'amarrage ne l'est pas, nous ne pouvons donc pas considérer l'ensemble de la chaîne de sécurité comme irréprochable. Une seconde Dyneema peut, par exemple, venir sur ce même ancrage rendant la chaîne de sécurité irréprochable.
- L'hétérogénéité de la roche dans laquelle sont placés les ancrages, leur état et leur mise en place les rendant reprochable dans notre activité.
- Le fait qu'une sangle soit reprochable dans notre utilisation.
- Les personnes cibles, le moment opportun pour aborder cette notion, ...

En bref, une journée assez dense avec de multiples points de vue et façons de faire, mais un objectif commun : assurer la sécurité de la progression sur corde en spéléologie.

17 h : les équipes rentrent, déroulement habituel, ce soir les thèmes abordés portent sur les cordes et les cordelettes ainsi que les amarrages et les connecteurs (textile et métallique). Nous mangeons et confions la préparation des kits de nos stagiaires à nos cadres afin de préparer notre séance pédagogique du lendemain (journée d'évaluation pour nous).

Jeudi : c'est le grand jour, pour ma part je serai au gouffre des Romanets avec Émilie et Téva sous l'œil avisé de monsieur Zappelli. La cavité n'a pas été fréquentée depuis un paquet de temps et les informations à son égard y sont rares. Nous prendrons un perforateur avec nous, de quoi initier mes deux stagiaires aux amarrages forcés et à la pose de chevilles Rainox. La journée se passe plutôt bien, Téva atteindra l'objectif de la journée à savoir la base du P60, nous autres resteront en haut, car l'heure tourne. Après réflexion, une optimisation de la séance aurait permis à Téva de poser un ou plusieurs fractionnements dans le P60 tout en laissant Émilie remonter tranquillement avec Zap.

Aujourd'hui, pas de présentation, l'heure du retour a donc été repoussée à 18 h 30. Nous arrivons au gîte les premiers. Le temps de ranger le matos, débriefer et nous sommes rapidement rejoints par les autres groupes. Un débriefing collectif est fait puis nous allons nous sustenter avant une longue soirée pour préparer le bilan collectif du stage et individuel des stagiaires. 23 h, nous pouvons enfin aller nous défouler autour des traditionnels jeux spéléos (tour de table, passage d'étranglement et j'en passe).

Vendredi : nous voici déjà à la fin de ce stage, nettoyage, rangement, bilans collectif et individuel de nos stagiaires, un dernier repas avec tout le monde et nous voici arrivés au moment tant attendu... Tous les stagiaires M3 ont pu valider le module ! Un débriefing individuel (pour nous, cette fois) est fait puis nous passons au retour sur le stage avant de regagner nos contrées respectives.

Un grand merci aux organisateurs et aux participants pour cette semaine de partage et de bonne humeur sans oublier nos hôtes qui ont su nous régaler toute la semaine 😊.

IV - Les remerciements aux stagiaires du C.D.S. 54

Chers membres stagiaires dévoués,

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude envers chacun d'entre vous pour la générosité dont vous avez fait preuve en partageant vos comptes rendus de stages, vos expériences et ces magnifiques photos capturant l'esprit unique de chaque aventure spéléologique.

Ces partages enrichissants ont ajouté une dimension spéciale à notre communauté, permettant à chacun de revivre et d'apprécier les moments forts de vos explorations souterraines. Vos récits détaillés et vos images saisissantes ont suscité l'admiration et l'inspiration chez nous tous.

Nous nourrissons l'espoir sincère que cette belle tradition perdurera et même s'intensifiera. En encourageant davantage de membres à participer et à partager leurs expériences, nous pourrions élargir notre horizon spéléologique collectif. Ensemble, nous aspirons à créer une communauté encore plus soudée et passionnée, où chaque histoire et chaque photo contribuent à la richesse de notre patrimoine spéléologique.

Un grand merci à chacun d'entre vous pour votre contribution précieuse. Que cette aventure souterraine continue de nous unir et de nous émerveiller !

10 - Inventaire du matériel

a) Matériel de bureau (local USAN)

- Cisaille de bureau : 1
- CD Photo KODAK : 3
- Machine à relier RELISPIRE : 1 (*chez Président USAN, pour éviter sa dégradation*)

b) Matériel d'exposition (local USAN)

- Caisse à outils pour quincaillerie
- Caisse à sous-verre : 10
- Grille expo caddie 1 travée : 2
- Grille expo caddie 3 travées : 15
- Sous-verres différents formats

c) Matériel de réception (local USAN)

- Assiette : 34
- Bol : 41
- Coupe à dessert : 51
- Couvert :
 - couteau : 44
 - cuillère à café : 48
 - cuillère à soupe : 42
 - fourchette : 45
- Cruche : 1
- Détendeur gaz : 1
- Saladier : 11
- Tasse à café : 37
- Verre : 40

d) Matériel spéléo (local USAN)

- Ceinture porte accessoire : 10
- Échelle 10 m : 2
- Générateur acétylène Ariane : 3
- Kit pour cordes : 2

e) Matériel de pompage (local U.S.B.L. spéléo)

- Bouchon de 40 : 1
- Pompe AQUAFIRST de 12,5 m³/h : 1
- Raccord 65/40 : 3
- Tuyau pompier en 65 mm 15 mètres : 1
- Tuyau pompier en 65 mm 5 mètres : 1
- Tuyau pompier en 40 mm 25 mètres : 3

f) Matériel de désobstruction (local USAN)

- Groupe électrogène RHINO 2 kVA : 1 (en panne)
- Perforateur sur accus avec chargeur et accus : 3
- Câble électrique 3x2,5 mm² et 4 prises étanches

g) Matériel d'évacuation (local USAN)

- Bloqueur Basic : 9
- Matelas coquille : 1
- Mousqueton zical grande ouverture : 5
- Mousqueton zical // : 27
- Poulie fixe : 5
- Poulie Rescue : 5
- Pro Traxion : 2
- Généphone : 2

h) Matériel ASV (local USAN)

- Lot complet : 1 (5 kits, 5 bidons, 5 gourdes, 5 bâches, 18 survies, ficelle, pinces à linge, bâche de transport, collier cervical, attelles, immobilisateur dorsal, vêtement isotherme, réchaud Esbit, combustible, chaufferette, tasses pliantes, popote, couverts, comprimés eau, matériel premiers soins, gants de chirurgien, matelas pneumatique, etc.)
- Banderoles SSF et chasubles.

i) Matériel divers (local USAN)

- GPS GARMIN II : 1
- Tente PC 3 tronçons : 1

j) Matériel pédagogique (local USAN)

- Loupes binoculaires : 2

11 - Rapport financier

BILAN FINANCIER ARRÊTÉ AU 31/12/2023			
ACTIF		PASSIF	
Livret d'épargne B.P.L.C.	10 004,31 €	Fond associatif	11 493,69 €
Compte courant B.P.L.C.	1 742,44 €	Résultat 2023	51,59 €
Payé d'avance		Charges à payer	493,25 €
Produits à recevoir	291,78 €	Provision totale	0,00 €
TOTAL ACTIF	12 038,53 €	TOTAL PASSIF	12 023,53 €

COMPTE DE RÉSULTAT 2023			
PRODUITS		CHARGES	
Produits financiers	291,78 €	Cotisations	
Subvention C.D. 54	400,00 €	Frais de représentation	
Subvention ANS - PSF		Frais bancaires	97,50 €
Subvention FAAL		Fonctionnement	32,69 €
Subvention FDVA		Réfection panneau PLT	
Projet Classe Olympique	2 776,00 €	Projet Classe olympique	2 776,00 €
Commission secours		Participation stages	460,00 €
AG & visite mine Neufchef	128,00 €	AG & visite mine Neufchef	178,00 €
Reprise sur provision		Mise en provision	
Dons et abandons de frais			
TOTAL PRODUITS	3 595,78 €	TOTAL CHARGES	3 544,19 €
RÉSULTAT D'EXERCICE 2023 :		51,59 €	

DÉTAIL DES RETARDS À RECEVOIR ET À PAYER			
PRODUITS À RECEVOIR		CHARGES À PAYER	
Intérêts	291,78 €	Op. 2022-49	41,25 €
		Op. 2023-19	81,25 €
		Op. 2022-20	87,50 €
		Op. 2023-21	30,00 €
		Op. 2023-22	233,75 €
		Op. 2023-23	19,50 €
TOTAL	291,78 €	TOTAL	493,25 €

Compte de résultat 2023 format plan comptable :

CHARGES	Réalisé 2023	PRODUITS	Réalisé 2023
60 - Achats		70 - Vente pdts finis, prestations de services, marchandises	
604 - Prestations de services	2 776,00 €	707 - Vente de marchandises	
601 - Achats matières et fournitures		706 - Prestations de services	2 904,00 €
6061 - Fournitures non stockables		708 - Produits des activités annexes	
6063 - Fournitures d'entretien et petit équipement		74 - Subventions d'exploitation	
6064 - Fournitures administratives	32,69 €	État :	
6068 - Autres		ANS - PSF (ex CNDS)	
61 - Services extérieurs		FDVA	
611 - Sous-traitance générale	178,00 €	Région :	
613 - Location immobilières et mobilières		Conseil régional Grand Est	
615 - Entretien et réparation		Département(s) :	
616 - Assurance		Conseil départemental 54	400,00 €
6183 - Documentation		Commune(s) :	
6185 - Divers	460,00 €	Fonds européens :	
62 - Autres services extérieurs		Organismes sociaux :	
623 - Publicité, publication		ASP (emploi aidé) :	
625 - Déplacements, missions, réceptions		Autres aides, dons :	
626 - Frais postaux et télécommunication		Féd. française de spéléologie	
6281 - Services bancaires	97,50 €		
63 - Impôts et taxes		75 - Autres produits de gestion courante	
635 - Autres impôts et taxes		756 - Cotisations	
637 - Autres impôts et taxes		758 - Contributions volontaires	
64 - Charges de personnel		76 - Produits financiers	291,78 €
65 - Autres charges de gestion courante		77 - Produits exceptionnels	
66 - Charges financières		771 - Sur opérations de gestion	
67 - Charges exceptionnelles		772 - Sur exercices antérieurs	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
Total des charges	3 544,19 €	Total des produits	3 595,78 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et prestations		871 - Prestations en nature	
864 - Personnes bénévoles		875 - Dons en nature	
TOTAL	3 544,19 €	TOTAL	3 595,78 €

Budget prévisionnel 2024 format plan comptable :

CHARGES	Prévision 2024	PRODUITS	Prévision 2024
60 - Achats		70 - Vente pdts finis, prestations de services, marchandises	
604 - Prestations de services	3 000,00€	707 - Vente de marchandises	
601 - Achats matières et fournitures	50,00 €	706 - Prestations de services	3 500,00 €
6061 - Fournitures non stockables		708 - Produits des activités annexes	
6063 - Fournitures d'entretien et petit équipement		74 - Subventions d'exploitation	
6064 - Fournitures administratives	100,00 €	État :	
6068 - Autres	50,00 €	ANS - PSF (ex CNDS)	
61 - Services extérieurs		FDVA	
611 - Sous-traitance générale	500,00 €	Région :	
613 - Location immobilières et mobilières		Conseil régional Grand Est	
615 - Entretien et réparation		Département(s) :	
616 - Assurance		Conseil départemental 54	1 000,00 €
6183 - Documentation		Commune(s) :	
6185 - Divers	1 000,00 €	Fonds européens :	
62 - Autres services extérieurs		Organismes sociaux :	
623 - Publicité, publication		ASP (emploi aidé) :	
625 - Déplacements, missions, réceptions		Autres aides, dons :	
626 - Frais postaux et télécommunication		Féd. française de spéléologie	
6281 - Services bancaires	100,00 €		
63 - Impôts et taxes		75 - Autres produits de gestion courante	
635 - Autres impôts et taxes		756 - Cotisations	
637 - Autres impôts et taxes		758 - Contributions volontaires	
64- Charges de personnel		76 - Produits financiers	300,00 €
65 - Autres charges de gestion courante		77 - Produits exceptionnels	
66 - Charges financières		771 - Sur opérations de gestion	
67 - Charges exceptionnelles		772 - Sur exercices antérieurs	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
Total des charges	4 800,00 €	Total des produits	4 800,00 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et prestations		871 - Prestations en nature	
864 - Personnes bénévoles		875 - Dons en nature	
TOTAL	4 800,00 €	TOTAL	4 800,00 €

Pour le C.D.S. 54,
le Trésorier,
Jean-Paul KELLER

12 - Programme pour l'année 2024

➤ Assemblées générales

À l'occasion de nos assemblées générales, il est devenu traditionnel de les tenir dans des lieux différents, plutôt que dans une salle de réunion classique. Étant donné la limitation des options disponibles, nous envisageons d'adopter une fréquence biennale pour cette pratique. À l'instar de notre dernière initiative, qui a suscité des retours positifs et un enthousiasme général, nous avons l'intention de maintenir un déroulement similaire : notre assemblée générale suivie d'une possibilité de repas, accompagnée, si possible, d'une visite des lieux. Nous sommes ouverts à toutes suggestions concernant le choix du lieu de notre prochaine assemblée générale. Vos propositions sont les bienvenues.

➤ Panneau aux abords du Gouffre de la Grimo Santé

L'année dernière, nous avons discuté de l'idée de créer un panneau explicatif aux abords du Gouffre de la Grimo Santé située sur la commune de Martincourt (54). Bien que l'idée soit en place, il reste encore beaucoup à faire. L'étude du support, ses dimensions, la rédaction du texte, la sélection des images, ainsi que la création des schémas nécessitent une attention particulière. Nous sommes ravis d'annoncer que nous poursuivons activement ce projet cette année, avec l'espoir de le voir aboutir d'ici la fin de l'année.

➤ Dépollution à la Grotte du Chaos

Cette année, nous envisageons un projet de dépollution à la grotte du Chaos à Gondreville (54) lors d'une sortie interclub. La date reste à définir, mais la journée suivra le même format que celle réalisée l'année dernière pour le gouffre de la Grimo Santé.

➤ Sortie interclub annuelle du C.D.S. 54

Chaque année, nous organisons une sortie collective visant à renforcer les liens entre tous les membres des associations du département. Cet événement représente une occasion unique pour nous de nous retrouver tous ensemble. Ainsi, une sortie découverte est proposée à tous les licenciés du département pour l'année en cours. À ce stade, aucun lieu n'a encore été déterminé, nous sommes donc impatients de recevoir vos suggestions pour cette journée d'échange inter-club. Vos idées sont les bienvenues et contribueront à la réussite de cette expérience enrichissante.

➤ Projet “Classes Olympiques”

→ Rappel du projet :

Un programme éducatif mobilisant la culture Olympique et Sportive dans les enseignements scolaires.

Les Classes Olympiques sont un programme du Comité National Olympique et Sportif Français, dans l’objectif d’inclure les thématiques Olympiques et sportives comme support des apprentissages, dans un projet de classe sur l’année scolaire.

Objectifs :

- Sensibiliser les jeunes à la pratique du sport et à ses bienfaits,
- Favoriser l’accès à la pratique sportive et para sportive, augmenter les prises de licences,
- Engager les élèves dans un cursus d’apprentissage et d’imprégnation dès le plus jeune âge,
- Sensibiliser les jeunes aux valeurs de l’Olympisme et diffuser ces valeurs,
- Mobiliser le sport et l’Olympisme comme vecteur d’éducation,
- Valoriser la liaison entre établissements scolaires, collectivités territoriales et acteurs du mouvement sportif
- Améliorer le climat scolaire en améliorant le comportement des élèves et facilitant l’apprentissage
- Favoriser l’inclusion des élèves
- Favoriser les relations interdisciplinaires dans l’enseignement,
- Améliorer l’hygiène de vie des élèves bénéficiaires.

Source : <https://www.cdos54.fr/classes-olympiques>

→ Continuité du projet :

Au cours des réunions du Conseil d'Administration précédentes et lors de la dernière Assemblée Générale, il a été mentionné que le projet en question serait poursuivi cette année. Les retours positifs multiples et le bon déroulement de celui-ci nous confortent une fois de plus dans la continuité et la bonne direction de ce projet.

➤ Aide aux stages

Il est important de rappeler à tous les adhérents que la possibilité de solliciter une aide équivalente à **25 %** du coût du stage est à la disposition de chacun. Nous encourageons vivement les membres à soumettre leurs demandes de préférence avant le début du stage, en utilisant la voie électronique à l'adresse suivante : cds-54@ffspeleo.fr.

Les conditions détaillées pour bénéficier de cette aide sont accessibles au format PDF sur le site du C.D.S. 54 (http://cde54.free.fr/administration/Participation_CDS54_frais_stages.pdf), dans la section administration, spécifiquement dans le tableau intitulé "Les comptes rendus".

Notre programme d'aide aux stagiaires a permis de soutenir financièrement quatre membres en 2023, générant une contribution totale de 432,50 €. Bien que le nombre de bénéficiaires ait malheureusement diminué cette année, nous demeurons optimistes quant à la possibilité de recevoir davantage de demandes d'aide pour la nouvelle année à venir.

Votre participation active à cette opportunité renforce notre engagement à soutenir le développement et la participation de tous les membres.

➤ **Demande de subventions pour l'année**

L'année dernière, le C.D.S. a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de la part du conseil départemental, et une aide similaire sera sollicitée pour cette année.

Naturellement, d'autres subventions pourront être demandées en fonction des projets mis en place au cours de l'exercice en cours.

14 - Comptes rendus des réunions du conseil d'administration du C.D.S. 54



Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du comité départemental de spéléologie de Meurthe-et-Moselle (C.D.S. 54) du 4 novembre 2023



Local de l'Usan, Pony Club de Nancy.

Une réunion du conseil d'administration du comité départemental de spéléologie de Meurthe-et-Moselle (C.D.S. 54) s'est tenue le samedi 4 novembre 2023 au local de l'USAN, situé au Pony Club de Nancy.

Présents : BINSFELD-HOULNÉ Christine, KELLER Jean-Paul, LHIRONDELLE Alexis, LOSSON Benoît, RODANGE Denis, VÉJUX-MARTIN Sabine.

Invité : PRÉVOT Christophe.

Absents/Excusés : ADMANT Pascal, NUS François.

Secrétaire de séance : LHIRONDELLE Alexis.

Président de séance et président du C.D.S. 54 : RODANGE Denis.

L'ensemble des délibérations a débuté à 9h30.

Rappel de l'ordre du jour :

- Classes olympiques 2023 ;
- Journée dépollution au gouffre de la Grimo Santé ;
- Panneau du gouffre de la Grimo Santé ;
- Sortie interclubs au gouffre AV1 ;
- Grotte des 7 salles : Aménagement du Puits Chouchen ;
- Subvention du Conseil départemental 54 ;
- Aides aux stagiaires 2023 ;
- Médailles de la Jeunesse, des Sports et de l'engagement associatif ;
- Divers.

Classes olympiques 2023/2024.

Cette année, les classes olympiques se sont uniquement déroulées sur le secteur de Nancy avec un total de 284 élèves et 44 encadrants (enseignants, parents et spéléologues inclus).

Christophe souligne qu'un article a été publié sur le sujet dans le Spélunca n°171 en rubrique "bruits de fonds".

Journée de dépollution au gouffre de la Grimo Santé.

Une journée de dépollution a été organisée au gouffre de la Grimo Santé située sur la commune de Martincourt (54380). Les effectifs s'élèvent à 4 membres du club de l'USAN de Nancy et 4 membres du club USBL de Longwy pour cette journée de nettoyage et un volume de 2 kits spéléos de déchets remontés des profondeurs.

Panneau du gouffre de la Grimo Santé.

Denis précise que le maire de la commune de Martincourt (M. Patrice Poirel) est favorable à la mise en place du panneau explicatif évoqué dans nos réunions précédentes. Concernant ce panneau, Benoît ainsi que Christophe se proposent de rassembler les informations nécessaires à sa réalisation.

Sur la même thématique, Christophe se questionne sur l'état des panneaux (environ 15 panneaux) installés sur le "Sentier des Minières" situé dans les bois de la commune Saint-Pancré 54730. Une sortie pourrait être organisée pour cette occasion. Benoît nous informe qu'il avait été produit un double de ses panneaux stockés par la mairie en cas de dégradation de ceux-ci.

Sortie interclubs au gouffre AV1.

Pour cette occasion sept personnes se sont rendus à l'exploration du Gouffre AV1 situé à proximité de l'aérodrome Longuyon Villette 54260 dont cinq membres du club USAN de Nancy. Un compte rendu est disponible sur "Le P'tit Usania" n° 301 de septembre publié par le club USAN.

Grotte des 7 salles : Aménagement du Puits Chouchen.

Les travaux se poursuivent, avec pas moins de 266 heures de travail nécessaire et réalisées par les membres du club USAN pour cet aménagement du Puits Chouchen. Une échelle à l'intérieur du tube sera installée uniquement pour certaines occasions afin d'éviter l'intrusion par cet accès le reste du temps. Il reste encore quelques éléments à terminer, comme par exemple : la mise en place de fixations pour accueillir la corde nécessaire quand l'échelle ne sera pas présente.

Subvention du Conseil départemental 54.

Denis nous informe que nous avons reçu 400€ de subvention sur notre demande initiale de 800 € pour l'aide au fonctionnement.

Aides aux stagiaires 2023.

Christine soulève quelques remarques sur les conditions trop restrictives comme l'ancienneté ou le nombre de jours maximums de stages par stagiaire sur l'année. Il est donc proposé de les modifier ou de les supprimer suivant le résultat des comptes.

Médailles de la Jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

Denis présente le dispositif de médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, une ou plusieurs demandes pourraient-être envisagées pour certains de nos membres au vu de leurs riches parcours dans le milieu associatif.

Divers.

La question de la prochaine AG se pose, un tour de table est réalisé avec : le Fort de Villey-le-Sec (54840), la mine de fer de Neuves-Maisons (54230)

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 12h45.

Le président,
M. RODANGE DENIS



Le secrétaire,
LHIRONDELLE ALEXIS

